departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 11 mars 2002

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal :

le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 12 Mars 2002

Déclassement du Domaine Public impasse des Peupliers et rétrocession du délaissé de terrain à Madame DOUSSET

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.

Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.

M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D20020075

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002

Urbanisme & Affaires Immobilières

Déclassement du Domaine Public impasse des Peupliers et rétrocession du délaissé de terrain à Madame DOUSSET

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs, Sur proposition du Maire Après examen par la Commission Générale, Par délibération en date du 17 septembre 2001, vous avez autorisé Monsieur Le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire en vue du déclassement d'un délaissé d'une superficie approximative de 120 m², impasse des Peupliers, en vue de sa rétrocession à un riverain jouxtant ce délaissé.

Au cours de l'enquête publique réglementaire qui a eu lieu du 3 au 17 décembre 2001 inclus, aucune observation n'a été formulée et le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du délaissé sis Impasse des Peupliers d'une superficie de 120 m² environ qui sera ainsi incorporé dans le Domaine Privé Communal ;
- rétrocéder cet espace à Madame DOUSSET, riveraine, moyennant le prix de 15,24 € /m², tous les frais découlant de cette rétrocession étant à la charge de l'acquéreur (géomètre et notaire).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 1
Non participé: 0

Excusé:

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

Ordre du jour